

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Rochefort dans le cadre d'une manifestation aérienne avec participation de la Patrouille de France

En vigueur : Du jeudi 13 au vendredi 14 juin 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Rochefort Charente-Maritime LFDN, Marennes LFJI



Extrait carte OACI au 1/500.000 édition 2024 IGN

ACTIVITÉ	
Manifestation aérienne	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT ROCHEFORT activable :	
- 13 : 1200-1700 (entraînements)	
- 14 : 1200-1400 (manifestation)	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
ROCHEFORT INFO :	119.300 MHz
LA ROCHELLE INFO :	124.200 MHz
STATUT	
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.	

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur des vols

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG / CAM** : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec LA ROCHELLE APP qui assurera une coordination avec le Directeur des Vols.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives, autres que celles liées à la manifestation et situées à l'intérieur des ZRT, sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS

Les services d'information de vol et alerte sont rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT ROCHEFORT****Limites latérales**

45°56'22.88" N,001°06'41.09" W

45°59'49.51" N,001°03'30.80" W

45°53'39.62" N,000°48'33.42" W

45°50'17.33" N,000°51'34.37" W

arc horaire de 6.09 nm de rayon centré sur 45°53'23.00" N,000°59'05.00" W

45°56'22.88" N,001°06'41.09" W

Limites verticales

SFC / FL065

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols

Téléphone : 06 19 70 51 74.